

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 mai 2023

Objet : Demande d'accès à l'information du 2 mai 2023

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 2 mai 2023 visant à obtenir les informations suivantes :

- Copie des rapports archéologiques effectués au Bois-de-Coulonge depuis le 1er janvier 2020.
- Copie des rapports archéologiques et de tout autres documents portant sur le canon retrouvé à l'été 2021 dans le remblai du chantier de la phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain.

Nous avons procédé à l'analyse de votre demande et nous sommes en mesure d'y répondre.

Voici donc les documents en lien avec votre demande :

- *Interventions archéologiques 2021-Promenade Samuel-de-Champlain, phase 3*, de la compagnie Artfactuel
- *Interventions archéologiques 2022-Promenade Samuel-de-Champlain, phase 3*, de la compagnie Artfactuel
- *Le canon du boulevard Champlain (PFL 2022)*, de l'archéologue, Paul-Gaston L'Anglais.

Enfin, conformément aux articles 46 et 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et
de la protection des renseignements personnels*

